



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du  
conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 23 novembre 2017 à 9 h  
7800, boul. Métropolitain Est**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville  
Mme Lynne SHAND, Conseiller d'arrondissement  
Mme Kristine MARSOLAIS, Conseiller d'arrondissement  
M. Richard L LEBLANC, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Louise Goudreault, Directrice d'arrondissement  
Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 9 h 04 mais aucune question n'est posée.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 9 h 05, mais aucune question n'est posée.

10.02

---

**CA17 12233**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 novembre 2017**

Il est proposé par Richard L LEBLANC

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 23 novembre 2017 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

10.03

---

**CA17 12234**

**Rapport du maire Luis Miranda concernant l'exécution des travaux d'urgence de réfection et mise aux normes des toilettes au sous-sol de la mairie de l'arrondissement d'Anjou pendant la période du 1er novembre au 24 décembre 2017 (cas de force majeure en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes)**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine MARSOLAIS

et unanimement résolu :

Considérant qu'en vertu de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire peut, dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population, décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat pour remédier à la situation et qu'il a le devoir de faire un rapport motivé au conseil;

De déposer au conseil d'arrondissement le rapport de monsieur le maire Luis Miranda daté du 10 novembre 2017, relativement à l'adjudication d'un contrat à la compagnie « Construction Serge Bergeron et associés inc. » pour les travaux d'urgence de réfection et mise aux normes des toilettes au sous-sol de la mairie de l'arrondissement d'Anjou, du 1<sup>er</sup> novembre au 24 décembre 2017.

ADOPTÉE

10.04 1172071007

---

**CA17 12235**

**Autoriser une dépense maximale de 206 265,15 \$, taxes incluses, pour les travaux d'urgence de réfection et mise aux normes des toilettes au sous-sol de la mairie de l'arrondissement d'Anjou - Adjuger le contrat 2017-19-TR au montant de 183 960,00 \$, taxes incluses pour les travaux à l'entrepreneur « Construction Serge Bergeron et associés inc. » et le contrat 2017-19-SP au montant de 22 305,15 \$, taxes incluses, pour les services professionnels à « Consultants F. Rebelo inc. »**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne SHAND

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 206 265,15 \$, taxes incluses, pour travaux d'urgence de réfection et mise aux normes des toilettes au sous-sol de la mairie de l'arrondissement d'Anjou.

D'adjuger le contrat à cette fin à « Construction Serge Bergeron et associés inc. », au prix de sa soumission datée du 27 octobre 2017, soit pour une somme maximale de 183 960,00 \$, taxes incluses.

D'adjuger le contrat à cette fin à la firme « Consultants F. Rebelo inc. », au prix de sa soumission datée du 20 octobre 2017, soit pour une somme maximale de 22 305,15 \$, taxes incluses.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1177715009

---

**CA17 12236**

**Autoriser une dépense totale de 34 490,20 \$, taxes incluses - Adjuger un contrat au même montant à « 100 Limites Environnement inc. », pour la location d'une remorqueuse avec opérateur durant les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2017-2018, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public 17-16453 (2 soumissionnaires)**

Il est proposé par Kristine MARSOLAIS

appuyé par Lynne SHAND

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 34 490,20 \$, taxes incluses, pour la location d'une (1) remorqueuse avec opérateur, durant les opérations de déneigement pour la saison 2017-2018, avec possibilité de renouvellement d'une année.

D'adjuger à la compagnie « 100 Limites Environnement inc. », seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 34 490,20 \$, taxes incluses, basé sur les taux horaires soumis et en fonction des quantités prévisionnelles prévues aux documents de l'appel d'offres public 17-16453 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser l'arrondissement d'Anjou à émettre les paiements pour ce contrat en conformité avec les clauses contractuelles le régissant, selon les conditions hivernales, sur présentation des rapports dûment approuvés.

ADOPTÉE

20.02 1171154001

---

**CA17 12237**

**Ratifier la désignation du maire suppléant d'arrondissement à compter du 16 novembre 2017 et ce, jusqu'au 28 février 2018, inclusivement**

Il est proposé par Lynne SHAND

appuyé par Kristine MARSOLAIS

et unanimement résolu :

De ratifier la désignation du conseiller Andrée Hénault comme maire suppléant d'arrondissement du 16 novembre 2017 au 28 février 2018, inclusivement.

ADOPTÉE

30.01 1172911012

---

**CA17 12238**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 8485 de la rue Jules-Léger (lot 1 004 036)**

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2017;

Il est proposé par Richard L LEBLANC

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de nouvelle construction d'un bâtiment industriel, situé au 8485 de la rue Jules-Léger, sur le lot numéro 1 004 036 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans datés du 19 septembre réalisés par la firme « Zinno Zappitelli Architectes », au plan d'aménagement paysager réalisé par la firme « Dubuc architectes paysagistes » révisé en date du 30 août 2017 et au plan-projet d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, daté du 29 août 2017 sous le numéro 35991 de ses minutes, accompagnant la demande de permis 3001334760, datée du 30 août 2017.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1175365033

---

**CA17 12239**

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.11 visant à modifier la signalisation sur rue aux fins d'espaces dédiés aux personnes à mobilité réduite**

Attendu qu'il y a lieu de favoriser l'accessibilité universelle;

Attendu qu'il y a lieu de favoriser la rétention des Angevins sur le territoire de l'arrondissement;

Attendu que la Direction de l'aménagement urbain et des services entreprises a inspecté les deux lieux visés par le présent sommaire;

Attendu qu'il a été constaté à ces deux endroits que l'espace sur rue est suffisant pour accueillir une zone de stationnement pour personnes handicapées demandées;

Attendu que l'aménagement de ces zones ne devrait pas avoir d'impact majeur sur l'offre de stationnement sur rue.

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne SHAND

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou* (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.11 aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit pour :

- aménager une zone de stationnement pour personnes handicapées au sud de la zone d'interdiction située devant le 7000 du boulevard des Roseraies;
- déplacer la zone de stationnement pour personnes handicapées existante, devant le 6021 de l'avenue des Angevins, devant le 7442 de l'avenue du Cellier.

ADOPTÉE

40.02 1171462013

---

#### **CA17 12240**

**Ratifier la nomination de monsieur Benoit Desloges au poste de directeur de la Direction des travaux publics, par intérim, à compter du 6 novembre 2017**

Il est proposé par Richard L LEBLANC

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De ratifier la nomination temporaire de monsieur Benoit Desloges au poste de directeur de la Direction des travaux publics, à compter du 6 novembre 2017.

ADOPTÉE

50.01 1170507026

---

#### **CA17 12241**

**Nommer madame Nataliya Horokhovska, secrétaire-recherchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Anjou**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L LEBLANC

et unanimement résolu :

De nommer madame Nataliya Horokhovska, secrétaire-recherchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Anjou.

D'abroger la nomination effectuée par la résolution CA16 12130, suite au départ de Mme Viviana Iturriaga.

ADOPTÉE

50.02 1172071005

---

**Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du document suivant:**

#### **Dépôt 45**

- procès-verbal de correction d'une erreur cléricale au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 3 octobre 2017, tel que rédigé le 7 novembre 2017.

60.01 1172071006

---

**CA17 12242**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Kristine MARSOLAIS

appuyé par Lynne SHAND

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 9 h 11.

ADOPTÉE

70.01

---

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Louise Goudreault  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le  
5 décembre 2017.